



SM interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer (SYMADREM) (Siren : 251302048)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Arles
Arrondissement	Arles
Département	Bouches-du-Rhône
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	06/12/1996
Date d'effet	06/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Pierre RAVIOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1182 Chemin de Fourchon
Distribution spéciale	VC 33
Code postal - Ville	13200 ARLES
Téléphone	04 90 49 98 07
Fax	04 90 49 98 17
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	164 946
Densité moyenne	82,04

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
13	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (241300417)	CA
30	CA de Nîmes Métropole (243000643)	CA
30	CC Beaucaire Terre d'Argence (243000585)	CC
30	CC de Petite Camargue (243000593)	CC
30	CC Terre de Camargue (243000650)	CC
13	Métropole d'Aix-Marseille-Provence (200054807)	Métropole

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département des Bouches-du-Rhône (221300015)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- <i>Exploitation et surveillance des systèmes d'endiguement, - maîtrise d'ouvrage des études et des travaux en vue de réaliser des ouvrages de protection contre les crues du Rhône conformément au programme de sécurisation en vigueur tel qu'adopté par le comité syndical, en vue d'améliorer la protection des personnes et des biens en situation régulière au regard des lois et règlements en vigueur contre les crues du Rhône, - maîtrise d'ouvrage des études et travaux en vue d'améliorer la protection contre les risques de submersion marine, - acquisition immobilière utiles à la conduite d'études, à l'exploitation et à la réalisation des travaux visés aux alinéas précédents, - assurer ou participer à la maîtrise d'oeuvre des études d'incidence globale et des scénarios d'aménagement sur les territoires bénéficiant de la protection des ouvrages dont il assure la surveillance, l'entretien, l'aménagement et la gestion.</i>
Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)